



## Plan stratégique 2023

COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DE  
L'AUTOMOBILE DE LA MAURICIE  
POUR UNE MAIN-D'OEUVRE  
AUTOMOBILE QUALIFIÉE



# Notre mandat

- Le Comité paritaire de l'industrie de l'automobile de la Mauricie (CPA Mauricie) a pour mandat l'observance du Décret, du Règlement de qualification, du Règlement sur le rapport mensuel, du Règlement sur le prélèvement ainsi que du Règlement sur le système d'enregistrement. Il œuvre aussi dans le domaine de la formation continue des travailleurs régis. Il a entre autres la marge de manœuvre nécessaire pour déterminer :
- Les conditions de travail soumises au Conseil des ministres en vue qu'elles deviennent un règlement, le Décret;
- Le contenu des examens de qualification qui mesurent la compétence de la main-d'œuvre;
- Les catégories de compétence établies à partir de ces examens;
- La reconnaissance des cartes émises par les autres CPA;
- Le contenu de la formation continue et la démarche à suivre pour l'offrir.

# Notre mission

- Offrir des conditions de travail équitables aux travailleurs;
- Promouvoir l'image de l'industrie et favoriser la relève;
- Maintenir à jour les compétences des travailleurs qualifiés;
- Favoriser une saine concurrence entre les entreprises.

# Notre vision

**Favoriser le développement et la qualification de la main - d'œuvre du secteur d'activité, tout en conciliant à la fois les intérêts syndicaux qui visent à la protection des droits des travailleuses et des travailleurs ainsi que les intérêts du patronat en faisant en sorte que les salaires et les conditions de travail des employé(e)s ne soient pas un facteur de compétition entre les entreprises.**

# Les défis

- Capacité d'offrir au moment opportun, des formations adaptées aux besoins des entreprises et des salariés.
- Favoriser le développement de la qualification de la main – d'œuvre dans un contexte de pénurie de main – d'œuvre et de difficulté pour les entreprises à libérer la main – d'œuvre active.
- Assurer la pérennité du comité paritaire dans un contexte budgétaire restreint.
- Accroître et maintenir notre plus value auprès des entreprises et salariés assujettis au comité paritaire par le biais d'une communication et d'un support en continu tant dans la région de Trois – Rivières que Drummondville.
- Maintien, mises à jour et renouvellement des technologies.

# Les opportunités

- À titre de promoteur collectif, maximiser l'octroi des subventions disponibles en vue d'offrir à nos assujettis des offres pour appuyer le rehaussement des métiers visés au décret, l'attraction et la rétention de la main – d'œuvre.
- Établir des partenariats avec différents acteurs du domaine du véhicule lourd routier et maximiser les fonds obtenus dans le cadre de la subvention Véhicules lourds hybrides et électriques.
- S'associer avec les partenaires des services d'enseignement et fournisseurs d'équipement, en vue d'offrir des cycles de formation récurant qui puissent répondre aux besoins des entreprises.
- Développer auprès de nos assujettis une relation de fournisseur de service.

# PLAN D' ACTIONS

## SUBVENTIONS

- PRÉSENTER UNE DEMANDE COUD POUR UN DEP EN MÉCANIQUE AUTO, POUR LA RÉGION DE DRUMMONDVILLE ET DÉMARER UNE PREMIÈRE COHORTE EN ALTERNANCE TRAVAIL – ÉTUDES.
- TRAVAILLER AVEC LES PARTENAIRES AFIN D'ASSURER LA PROMOTION DES PROGRAMMES ET LA DIFFUSION DES FORMATIONS EN VÉHICULES LOURDS HYBRIDES ET ÉLECTRIQUES AINSI QUE POUR LES PROGRAMMES D'ALTERNANCE TRAVAIL – ÉTUDES.
- À TITRE DE PROMOTEUR, MAXIMISER L'UTILISATION DES FONDS OBTENUS.
- CONTRÔLER LES POSTES DE DÉPENSES DE MANIÈRE À NE PAS ENGENDRER DES COÛTS QUI NE SERAIENT PAS COUVERTS PAR LES FONDS ACCORDÉS

## PARTENARIAT

- CONCLURE UNE ENTENTE AVEC LES SERVICES SCOLAIRES ET UN FOURNISSEUR D'ÉQUIPEMENT DE POSE ET DÉPOSE DE PNEUS ET D'ALIGNEMENT .
- OFFRIR LES FORMATIONS DANS LES PÉRIODES PROPICES POUR LES ENTREPRISES DANS CES DOMAINE D'EXPERTISES.
- DÉPOSER DES DEMANDES DU SUBVENTION POUR COUVRIR UNE PARTIE DES SALAIRES ET DES DIFFUSIONS DE FORMATION POUR NOS ASSUJETTIS.

## FOURNISSEUR DE SERVICE

- DÉDIER UNE RESSOURCE À DU DÉMARCHAGE AUPRÈS DE NOS ASSUJETTIS AFIN QU'ILS PROFITES DE NOTRE SUPPORT EN TERMES DE REHAUSSEMENT DES COMPÉTENCES.
- DÉPOSER DES DEMANDES POUR OBTENIR DES SOUTENS FINANCIERS POUR LA MISE EN CHANTIER DES ACTIVITÉS DE FORMATION.